

GUIDE DE PRÉPARATION D'UN TESTAMENT

Un outil de planification successorale

L'Église Unie du Canada

Will Workbook
A Guide to Planning Your Estate
Copyright © 2014
L'Église Unie du Canada
The United Church of Canada

[Traduction du présent document : collaboration Mif de l'Église Unie du Canada/Gisèle Lamontagne]

Le contenu de cette ressource est autorisé sous la Licence d'attribution non commerciale sans œuvres dérivées (by-nc-nd) de Creative Commons.

Pour consulter un exemplaire de cette licence, visitez le <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/ca/legalcode.fr>.
Toute reproduction doit inclure l'avis de copyright de l'Église Unie et la licence de Creative Commons.

La recherche de la propriété des droits d'auteurs concernant le matériel ci-inclus a été faite avec soin. L'éditeur acceptera avec gratitude toute information lui permettant de rectifier une référence ou un crédit dans les éditions à venir.

L'Église Unie du Canada
The United Church of Canada
3250, rue Bloor Ouest, bureau 200
Toronto (Ontario)
Canada M8X 2Y4
1 800-268-3781
www.egliseunie.ca

Conception : Diane Renault-Collicott, graphiques et impression
Financé par les dons à Mission & Service

L'Église Unie du Canada/The United Church of Canada
3250, rue Bloor Ouest, bureau 200
Toronto (Ontario) M8X 2Y4
Téléphone : 1 800-268-3781 (sans frais); ou 416-231-5931
Courriel : legacy@united-church.ca

La mise à jour de l'information contenue dans ce document a été faite le (date) : _____

Table des matières

La préparation de votre testament : les étapes à suivre

1. Vos renseignements personnels et l'inventaire de vos actifs
2. Vos priorités
3. Famille, église et œuvres de bienfaisance : trouver un équilibre
4. Un cadre pour organiser vos legs testamentaires
5. Les autres modalités en matière de dons planifiés
6. Le choix des personnes qui agiront en votre nom
7. Vos conseillers professionnels
8. Vos volontés concernant vos animaux de compagnie
9. La célébration de votre vie

Votre testament : questions et réponses

Conclusion

Termes et définitions

Formulaire de renseignements concernant les legs testamentaires

Les étapes à suivre

La préparation de votre testament vous offre l'occasion de dresser l'inventaire de vos biens, de déterminer l'importance que ceux-ci ont pour vous, de réfléchir sur la façon dont vous pouvez les utiliser pour aider votre prochain et vivre votre foi chrétienne. Nous devrions tous et toutes posséder un testament, actualisé et rédigé en termes clairs.

Un testament vous permet :

- de nommer une personne qui gèrera vos affaires après votre décès – un liquidateur;
- si vous avez des enfants à votre charge, de nommer une personne qui en sera légalement le tuteur;
- de répartir vos actifs selon vos volontés;
- d'assurer à votre succession un document dans lequel vos volontés seront clairement exprimées, et qui sera reconnu par les tribunaux;
- de réduire les impôts que votre succession devra payer.

Votre testament est un énoncé personnel qui reflète vos valeurs et vos priorités, incluant celles qui ont trait à votre Église.

Le *Guide de préparation d'un testament* de l'Église Unie présente une approche méthodique qui vous aidera à recueillir et à organiser les renseignements nécessaires pour faire votre testament. La préparation d'un testament peut sembler une affaire compliquée. Vous trouverez dans ce guide l'information dont vous aurez besoin pour bien réfléchir et en organiser le contenu.

Certains points abordés dans le guide ne concernent pas votre situation. Cet outil a été conçu de manière à couvrir le plus de situations possible et ne remplace nullement les services d'un professionnel juridique. Nous vous recommandons vivement de faire votre planification successorale, incluant la rédaction de votre testament, avec l'aide de professionnels compétents.

La vie est un précieux don de Dieu. Au cours de notre vie, nous avons eu la chance d'acquérir nombre de biens matériels. En tant qu'intendants avisés, nous avons à cœur la bonne gestion de nos biens. Au moyen d'un testament, nous pouvons contribuer au bien-être de notre entourage et ainsi rendre à Dieu ses bienfaits.

La préparation de votre testament : les étapes à suivre

1. Vos renseignements personnels et l'inventaire de vos actifs

Avant de planifier la répartition de vos actifs, vous devez avoir en main un inventaire précis de ce que vous possédez.

Certains biens sont évidents : articles domestiques, comptes bancaires et autres investissements, polices d'assurance et régimes épargne-retraite. Vous pourriez aussi posséder un chalet, des antiquités, des œuvres d'art ou des bijoux. Incluez tous les articles importants, qu'ils aient ou non une valeur financière, puisqu'ils pourraient avoir une valeur sentimentale et s'avérer très importants pour certaines personnes.

Lorsque vous dressez la liste de vos possessions, vous devez prendre en compte les biens que vous possédez conjointement avec une autre personne. Les biens dont vous êtes l'unique propriétaire feront partie de votre succession. Les biens que vous possédez conjointement avec une autre personne deviennent la propriété de cette dernière à la suite de votre décès.

La feuille de travail qui suit vous aidera à organiser l'information que vous inclurez dans votre testament.

L'ÉGLISE UNIE TRINITY À INGERSOLL EN ONTARIO a reçu plusieurs legs au fil des ans. Certains visaient à appuyer le ministère à long terme. D'autres ont rehaussé les fonds opérationnels annuels de la paroisse. D'autres ont servi à appuyer les ministères de Mission & Service de l'Église Unie dans son ensemble. D'autres legs ont permis de pondérer d'importantes dépenses faites au cours des années. Quel que soit le montant, Trinity considère que ces legs et autres dons planifiés sont de véritables bénédictions pour la paroisse et permettent de dynamiser le ministère à l'échelle locale et internationale.

Feuille de travail Vos renseignements personnels et l'inventaire de vos actifs

Vos renseignements personnels

Nom au complet _____
État civil : Marié(e) Divorcé(e) Veuf/veuve Célibataire En union de fait
N° d'assurance sociale _____ Citoyenneté _____
Lieu de naissance _____ Date de naissance _____
Nom de votre père _____ Lieu de naissance _____
Nom de votre mère avant son mariage : _____ Lieu de naissance _____
Votre adresse actuelle _____
Ville/village _____ Province _____
Code postal _____ Nombre d'années à votre adresse actuelle _____
Téléphone _____ Téléphone au travail _____
Courriel _____

Renseignements concernant votre époux, épouse, conjoint, conjointe

Nom au complet _____
N° d'assurance sociale _____ Citoyenneté _____
Lieu de naissance _____ Date de naissance _____
Nom de votre père _____ Lieu de naissance _____
Nom de votre mère avant son mariage : _____ Lieu de naissance _____
Son adresse actuelle _____
Ville/municipalité _____ Province _____
Code postal _____ Nombre d'années à cette adresse actuelle _____
Téléphone _____ Téléphone au travail _____
Courriel _____

Renseignements matrimoniaux

Date et lieu du mariage _____

Date et lieu du divorce _____

Pension alimentaire versée à l'époux, l'épouse et aux enfants

Si votre époux, épouse, conjoint ou conjointe a un handicap, veuillez le noter ici

Avisez votre avocat/notaire si vous avez des obligations liées à un mariage antérieur qui pourraient avoir un impact sur la répartition de votre actif.

Existence et emplacement de documents importants

Mettez les documents suivants dans un endroit sécuritaire et clairement défini. Cochez tous les documents existants.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Certificat de naissance | <input type="checkbox"/> Voiture : documents afférents |
| <input type="checkbox"/> Passeport | <input type="checkbox"/> Déclaration de revenus |
| <input type="checkbox"/> Documents de citoyenneté | <input type="checkbox"/> Dossiers bancaires |
| <input type="checkbox"/> Certificat de mariage | <input type="checkbox"/> Documents reliés au régime de rente d'une entreprise |
| <input type="checkbox"/> Contrat de mariage | <input type="checkbox"/> Actions et obligations |
| <input type="checkbox"/> Certificat de divorce/séparation | <input type="checkbox"/> RÉER/FERR/CÉLI |
| <input type="checkbox"/> Congé militaire | <input type="checkbox"/> Police d'assurance maladie ou invalidité |
| <input type="checkbox"/> Certificats de naissance des enfants | <input type="checkbox"/> Police d'assurance-vie |
| <input type="checkbox"/> Passeports des enfants | <input type="checkbox"/> Police d'assurance propriété |
| <input type="checkbox"/> Testament en vigueur | <input type="checkbox"/> Certificat de propriété d'un lot en cimetièrre |
| <input type="checkbox"/> Hypothèque | <input type="checkbox"/> Certificat de dispositions funéraires |
| <input type="checkbox"/> Actes-titres | <input type="checkbox"/> Autres documents d'importance |
| <input type="checkbox"/> Liste des mots de passe et des noms d'identité des principaux comptes en ligne | |

Autres renseignements _____

Coffret de sécurité, banque et numéro du coffret _____

Renseignements bancaires

Établissement bancaire et emplacement

Type de compte et numéro de compte _____

Type de compte et numéro de compte _____

Type de compte et numéro de compte _____

Établissement bancaire et emplacement

Type de compte et numéro de compte _____

Type de compte et numéro de compte _____

Type de compte et numéro de compte _____

Établissement bancaire et emplacement

Type de compte et numéro de compte _____

Type de compte et numéro de compte _____

Type de compte et numéro de compte _____

Cartes de crédit et autres comptes d'achats à crédit

Entreprise et numéro de compte _____

Renseignements concernant vos investissements

Si vous gérez vos propres investissements, inscrivez les renseignements pertinents ci-dessous. Si vous utilisez les services d'un conseiller financier pour la gestion de vos investissements, veuillez inscrire ci-dessous le nom de cette personne et ses coordonnées. Celle-ci détient tous les renseignements ayant trait à vos actions, obligations, certificats de placements garantis (CPG), fonds mutuels, RÉER, FERR, rentes viagères et autres actifs.

Conseiller financier _____

Nom de l'entreprise _____

Adresse _____

Ville/municipalité _____ Province _____

Téléphone _____

Courriel _____

Investissement _____

Placement détenu par _____

N° de certificat _____

Investissement _____

Placement détenu par _____

N° de certificat _____

Investissement _____

Placement détenu par _____

N° de certificat _____

Investissement _____

Placement détenu par _____

N° de certificat _____

Renseignements concernant les biens immobiliers

Résidence principale

Adresse _____

Nom et adresse du créancier hypothécaire _____

S'il y a un copropriétaire, nom de la personne _____

Propriété récréative

Adresse _____

Nom et adresse du créancier hypothécaire _____

S'il y a un copropriétaire, nom de la personne _____

Autre propriété

Adresse _____

Nom et adresse du créancier hypothécaire _____

S'il y a un copropriétaire, nom de la personne _____

Renseignements concernant d'autres biens personnels

Type de bien (p. ex. automobile, bateau, bijoux)

Bien _____ Valeur estimée _____

Emplacement _____

Type de bien

Bien _____ Valeur estimée _____

Emplacement _____

Héritages familiaux, souvenirs ou tout autre article de valeur personnelle

Bien _____

Emplacement _____

Bien _____

Emplacement _____

Bien _____

Emplacement _____

Créances qui vous sont dues

Dressez une liste des montants qui vous sont dus et des personnes qui vous doivent ces montants.

Vos dettes

Dressez une liste des établissements bancaires et autres créanciers à qui vous devez de l'argent, ainsi que les montants de vos dettes, incluant toute hypothèque.

Renseignements concernant vos entreprises et vos emplois actuels

Dossier concernant mes entreprises, ma profession et mes emplois actuels

Nom de l'entreprise

Située à _____

Mes intérêts financiers dans cette entreprise sont _____

Je suis un/une

___ employé(e) ___ seul(e) propriétaire ___ partenaire ___ actionnaire ___ autre

Mon titre est _____

Je suis associé(e) à cette entreprise depuis _____

Mon revenu annuel approximatif est de _____

Régimes de retraite ou de prestation au décès

Type de plan _____ Entreprise _____

Valeur _____ Bénéficiaire (le cas échéant) _____

Type de plan _____ Entreprise _____

Valeur _____ Bénéficiaire (le cas échéant) _____

Ententes commerciales

Les documents qui confirment mes liens ou ententes commerciales actuelles (p. ex. ententes d'achat-vente, plans d'achat d'actions, options sur actions, entente d'emploi) sont rangés à l'emplacement suivant :

Assurances, régimes de retraite et autres avantages accumulés issus d'emplois antérieurs

Nom de l'entreprise _____ Dates d'emploi _____
Titre _____
Nom de l'entreprise _____ Dates d'emploi _____
Titre _____
Nom de l'entreprise _____ Dates d'emploi _____
Titre _____
Nom de l'entreprise _____ Dates d'emploi _____
Titre _____

Renseignements concernant vos polices d'assurance

Assurance-vie

Entreprise _____ Téléphone _____
Numéro de la police _____ Montant _____
Bénéficiaire(s) _____
Type de police (permanente, temporaire, universelle) _____
Emplacement de la police d'assurance _____

Entreprise _____ Téléphone _____
Numéro de la police _____ Montant _____
Bénéficiaire(s) _____
Type de police (permanente, temporaire, universelle) _____
Emplacement de la police d'assurance _____

Assurance de propriétés personnelles et d'affaires

Entreprise _____ Téléphone _____
Numéro de la police _____ Montant _____
Propriété assurée _____
Automobile assurée _____

Assurance maladie et invalidité

Entreprise _____ Téléphone _____
Numéro de la police _____ Montant _____
Bénéficiaire(s) _____

Legs testamentaires déjà en place

Legs sous forme d'assurance-vie

Entreprise _____ Téléphone _____

Numéro de la police _____ Montant _____

Bénéficiaire(s) _____

Entreprise _____ Téléphone _____

Numéro de la police _____ Montant _____

Bénéficiaire(s) _____

Dons caritatifs sous forme de rentes

Détenteur/détentrice _____

Numéro de la police _____ Montant _____

Bénéficiaire(s) _____

Détenteur/détentrice _____

Numéro de la police _____ Montant _____

Bénéficiaire(s) _____

Autres dons planifiés ou legs testamentaires

Organisme _____ Montant _____

Personne-ressource _____

Autres renseignements

Affiliation à une Église

Je suis membre ou adhérent(e) de _____

Une paroisse de l'Église Unie du Canada, située à _____

La pasteure ou le pasteur actuel est :

Organismes

Je suis membre des sociétés, clubs/organismes suivants :

Nom _____

Adresse _____

Les racines de la Metropolitan United Church sont ancrées dans les temps les plus anciens de Toronto. Pendant des années, cette paroisse a reçu des dons planifiés qui ont grandement dynamisé son ministère. Jim Harper, un paroissien, a fait un legs à la Metropolitan parce que « la prédication y est excellente, la musique superbe, le programme de rayonnement social excellent et le climat amical... Je savais que mon don serait utilisé de manière avisée et qu'il pourrait faire une différence ». Malcolm Sinclair, l'un des pasteurs de la Metropolitan, dit : « Nous avons bénéficié de legs testamentaires pour notre programme de musique, nos programmes de rayonnement communautaire, nos fonds de dotation et l'ensemble de nos activités. Certains legs sont arrivés de façon inattendue, à des moments critiques, et ont grandement aidé notre ministère ». Gloire à Dieu!

2. Vos priorités

Vos renseignements personnels étant clairement énoncés et l'inventaire de vos actifs étant fait, la prochaine étape consiste à dresser une liste des personnes et des organismes auxquels vous souhaitez léguer vos biens. Qu'est-ce que vous pouvez léguer à vos proches qui pourraient leur faciliter la vie? Y a-t-il des objets qui seraient particulièrement précieux pour une personne? Quels sont les organismes qui vous sont particulièrement chers?

Considérez les points suivants :

- Famille
- Proches (amitiés)
- Votre paroisse de l'Église Unie
- Mission & Service : les ministères de l'ensemble de l'Église Unie du Canada
- Ministère de présence de l'Église Unie
- Autres organismes que vous avez appuyés au cours de votre vie
- Organismes que vous souhaitez appuyer après votre décès

Prenez le temps de penser, de prier, d'imaginer et d'explorer toutes les possibilités. Puis, prenez plaisir à remplir la feuille de travail qui suit.

Maintenant mes frères, en présence de tout Israël, le peuple du Seigneur, et en présence de notre Dieu qui nous entend, choisissez d'étudier tous les commandements du Seigneur notre Dieu et de leur obéir. Ainsi, vous continuerez à posséder ce bon pays que vous habitez, et vous le laisserez en héritage à vos familles pour toujours.

1 Chroniques 28, 8 (PDV 2017)

Feuille de travail – Mes priorités

Famille et autres proches

Quelles sont les personnes qui me sont les plus chères?

Comment devrais-je aider ma famille?

Quels sont les besoins particuliers de certains membres de ma famille?

Parmi mes possessions, quelles sont celles qui auraient une importance particulière pour certains?

Quelles sont ces personnes?

L'Église

Comment puis-je appuyer l'Église Unie, à l'échelle locale et au-delà, de façon à faire une réelle différence?

Les organismes

Quels sont les organismes ou les causes qui m'importent?

Quels sont les organismes ou les causes que je souhaite appuyer par un don planifié?

3. Famille, église et œuvres de bienfaisance : trouver un équilibre

Honorez votre famille

Maintenant que vous avez consigné vos données personnelles, dressé la liste de vos actifs et établi un sommaire de vos priorités, vous devez maintenant prendre certaines décisions.

La décision quant à la répartition de vos actifs entre les membres de votre famille, vos autres proches, votre Église et certaines œuvres de bienfaisance pourraient s'avérer ardue. Vous pourriez vouloir prendre soin de votre famille tout en appuyant certaines œuvres qui reflètent vos valeurs. Comment trouver cet équilibre qui reflète bien vos valeurs personnelles?

Vous pourriez choisir d'informer les membres de votre famille que vous avez inclus certaines œuvres dans votre testament. Ainsi, ils seront au fait des causes qui vous importent et ils se réjouiront du bonheur que vous apporte le geste d'appui que vous posez. En leur communiquant vos volontés, vous faites en sorte d'éviter toute surprise ou tout malentendu. La dynamique familiale fluctue, ainsi que votre situation. Par conséquent, recourez à votre bon jugement et prenez en compte les circonstances.

Honorez l'Église Unie

Lorsque vous incluez un legs dans votre testament à l'endroit de l'Église, quel qu'en soit le montant, vous faites en sorte que les gens qui viennent après vous découvrent le sens de « faire Église » au XXI^e siècle. Ils sauront alors que Dieu est toujours avec nous, et ce à toute époque.

Que ce soient les œuvres de votre paroisse qui vous tiennent à cœur, les programmes et les ministères de l'Église élargie, ou les deux, un don au moyen de votre testament aidera à transmettre les paroles de l'Évangile aux générations à venir. Vous jouissez dans le présent de vos actifs tout en sachant que l'Église en bénéficiera un jour.

Les legs ont transformé et continuent de transformer l'avenir de l'Église. Tout don que vous ferez par la voie de votre testament contribuera à la pérennité de l'Église Unie de demain.

La feuille de travail qui suit vous aidera à organiser les données concernant votre famille et les œuvres de charité que vous souhaitez soutenir.

John et Gwen Crowe, de Delta en Colombie-Britannique, témoignent : « L'Église a toujours fait partie de notre famille. L'Église a toujours été notre demeure. » Les Crowe ont généreusement prévu un don planifié à l'endroit de leur paroisse, la Ladner United Church, de Delta. Quel que soit l'avenir de la Ladner United Church, leur don soutiendra leur paroisse.

Feuille de travail – Famille, église et œuvres de charité : trouver un équilibre

Honorez votre famille

Époux, épouse, conjoint, conjointe

Nom _____

Coordonnées _____

Enfants

Nom _____

Coordonnées _____

Date de naissance _____ État civil _____

Nom _____

Coordonnées _____

Date de naissance _____ État civil _____

Nom _____

Coordonnées _____

Date de naissance _____ État civil _____

Nom _____

Coordonnées _____

Date de naissance _____ État civil _____

Membre de la famille à votre charge (parent, frère, sœur)

Nom et date de naissance _____

Coordonnées _____

Nom et date de naissance _____

Coordonnées _____

Appuyez l'Église et d'autres œuvres de bienfaisance

Nom _____

Coordonnées _____

Nom _____

Coordonnées _____

Nom _____

Coordonnées _____

Nom _____

Coordonnées _____

Nom _____

Coordonnées _____

4. Un cadre pour organiser vos legs testamentaires

Plusieurs choix s'offrent à vous en matière de legs testamentaires. Vous pouvez léguer à vos bénéficiaires :

- un pourcentage de vos biens;
- un montant d'argent défini;
- un legs établi à partir de ce qu'il reste de vos biens une fois les autres legs remis;
- un actif en particulier (p. ex. bijou, œuvre d'art, meuble, actions dans une entreprise)

Au fil des ans, la valeur de vos biens fluctuera. Certaines personnes préfèrent léguer un pourcentage de leurs biens plutôt qu'un montant fixe. Ainsi, la valeur de votre don fluctuera selon l'ampleur de votre succession. C'est à vous de choisir.

Lorsque vous organisez vos legs, la pratique courante est de mentionner d'abord les montants fixes ou les biens particuliers que vous léguerez. Par exemple, vous léguerez 5 000 \$ au camp d'été d'une Église, ou vos photos de famille à une nièce.

Vous pourriez aussi discuter avec les organismes sans but lucratif que vous avez désignés comme bénéficiaires pour décider de l'utilisation de vos legs testamentaires (p. ex pour les activités quotidiennes, un programme particulier, une dotation, un besoin important déterminé par les instances de gouvernance desdits organismes).

Lorsque les legs testamentaires (et toute dette que la succession doit régler) ont été versés, ce qu'il reste de vos biens s'appelle *le reliquat* de votre succession. Puisque ce reliquat se transformera au fil du temps, il pourrait être préférable de diviser ce reliquat en parts ou en pourcentages. Par exemple, 20 parts (sur 100) du reliquat pourraient être allouées à votre paroisse, ou 15 pour cent du reliquat pourraient être consacré aux ministères financés par Mission & Services de l'Église Unie. Vous devez désigner des personnes ou des organismes de bienfaisance auxquels vous souhaitez léguer le reliquat de vos biens et indiquer le pourcentage ou la part que chaque personne ou organisme recevra.

Il importe que vous décidiez de la façon dont vos souvenirs et les biens familiaux seront répartis. Cela évitera à la personne qui liquidera vos biens et à votre famille une tâche qui pourrait s'avérer difficile. Les biens en votre possession changent au fil des ans. Ainsi, au lieu d'inclure dans votre testament des articles précis, dressez une liste et joignez-la comme codicille à votre testament. Mentionnez l'existence de cette liste dans votre testament. Vous pouvez la modifier en tout temps sans recourir aux services d'un professionnel juridique.

La feuille de travail qui suit vous aidera dans votre réflexion à ce sujet.

L'Église Unie de Charleswood, à Winnipeg, au Manitoba, a mené un important projet de rénovation – l'ajout de 11 000 pieds carrés servant aux activités de programme et aux réunions. Le projet a redynamisé la paroisse, qui possède maintenant une salle pour les activités

communautaires et les activités de rayonnement. Les dons planifiés ont couvert les coûts en plus de permettre le lancement de nouveaux services de rayonnement à Charleswood. Les legs testamentaires permettent de poursuivre l'œuvre de ministère!

FEUILLE DE TRAVAIL - Comment structurer vos legs testamentaires

Les legs testamentaires désignés seront remis à :

Nom _____

Montant _____

Actif ou propriété _____

Que doit-on faire avec ce legs si le bénéficiaire meurt avant vous ou si l'organisme n'existe plus?

Nom _____

Montant _____

Actif ou propriété _____

Que doit-on faire avec ce legs si le bénéficiaire meurt avant vous ou si l'organisme n'existe plus?

Nom _____

Montant _____

Actif ou propriété _____

Que doit-on faire avec ce legs si le bénéficiaire meurt avant vous ou si l'organisme n'existe plus?

Nom _____

Montant _____

Actif ou propriété _____

Que doit-on faire avec ce legs si le bénéficiaire meurt avant vous ou si l'organisme n'existe plus?

Nom _____

Montant déterminé _____

Actif ou propriété _____

Que doit-on faire avec ce legs si le bénéficiaire meurt avant vous ou si l'organisme n'existe plus?

Les legs testamentaires restants ou résiduels seront remis à :

Nom _____

Pourcentage du reliquat _____

Actif ou propriété _____
Que doit-on faire avec ce legs si le bénéficiaire meurt avant vous ou si l'organisme n'existe plus?

Nom _____
Pourcentage du reliquat _____
Actif ou propriété _____
Que doit-on faire avec ce legs si le bénéficiaire meurt avant vous ou si l'organisme n'existe plus?

Nom _____
Pourcentage du reliquat _____
Actif ou propriété _____
Que doit-on faire avec ce legs si le bénéficiaire meurt avant vous ou si l'organisme n'existe plus?

Nom _____
Pourcentage du reliquat _____
Actif ou propriété _____
Que doit-on faire avec ce legs si le bénéficiaire meurt avant vous ou si l'organisme n'existe plus?

Les biens suivants seront remis à :

Bien _____ à _____
Bien _____ à _____

Un don à l'Église Unie du Canada pourrait être défini comme suit :

Je donne et lègue (pourcentage de l'actif; montant déterminé; ou le reste, le reliquat) de mes biens à

Paroisse (ou héritier) _____
Adresse _____
Autre bénéficiaire _____

Programmes de Mission & Service et autres ministères de l'Église Unie
(numéro d'organisme de bienfaisance 108102435 RR0003)

La Fondation de l'Église Unie du Canada (numéro d'organisme de bienfaisance 863109021 RR0001)

La revue *United Church Observer*

Autre (précisez) _____

Lorsque vous léguerez un don à l'Église, il est toujours prudent de nommer un deuxième successeur ou bénéficiaire. Ainsi, vous veillerez à ce que votre don soit utilisé selon vos volontés, advenant le cas où votre premier bénéficiaire décède avant vous ou que le programme récipiendaire de votre don n'existe plus.

Je ne suis rien, et mon peuple n'est rien. Nous ne sommes pas capables
de t'offrir ces dons. Oui, tout vient de toi, et nous t'offrons seulement
ce que tu nous as donné.

Premier livre des Chroniques 29, 14 (PDV 2017)

5. Les autres modalités en matière de dons planifiés

Par la voie de votre testament, vous pouvez faire des dons que votre paroisse ou un ministère de votre choix peuvent utiliser immédiatement, ou vous pouvez créer un fonds de dotation par l'intermédiaire de la Fondation de l'Église Unie du Canada, laquelle acheminera annuellement des fonds à votre bénéficiaire affilié à l'Église.

Un fonds de dotation est un don selon lequel une somme léguée est détenue à perpétuité et génère des revenus grâce à des investissements prudents et responsables. Ces revenus sont alors versés tous les ans aux organismes de bienfaisance de votre choix. Un fonds fiduciaire est un don semblable. Cependant, la somme léguée n'est pas investie à perpétuité et est répartie – ainsi qu'une part des revenus – selon un échéancier établi (p. ex. 10, 15 ou 20 ans) jusqu'à l'épuisement des fonds.

La Fondation de l'Église Unie du Canada gère des fonds en fiducie et des fonds de dotation qui appuient le travail de l'Église, y compris l'œuvre de Mission & Service, des paroisses et d'autres ministères, ainsi que les activités d'organismes de bienfaisance que de généreuses personnes appuient au moyen de legs testamentaires.

Pour faire un don testamentaire qui appuiera à long terme l'œuvre de l'Église, vous pouvez créer votre propre fonds, que ce soit un fonds de dotation ou un fonds de fiducie. Vous pouvez aussi demander que votre don soit ajouté à un fonds existant qui a pour mandat d'appuyer une œuvre de l'Église qui vous est chère. Veuillez communiquer avec le personnel de la Fondation pour discuter de vos intérêts et de vos objectifs et pour vous informer des fonds de dotation existants qui répondraient à vos souhaits.

L'inclusion d'un legs testamentaire dans votre testament est le moyen le plus utilisé pour faire un don planifié. D'autres possibilités s'offrent aussi. Par exemple, vous pourriez léguer :

- des RÉER, FERR, ou CÉLI;
- une assurance-vie (céder une police déjà à votre nom ou en acheter une autre);
- une rente de bienfaisance;
- des titres publics;
- une fiducie résiduaire de bienfaisance;
- des intérêts résiduels;
- des obligations résiduares.

Chaque façon de faire comporte des avantages fiscaux dont vous pourrez bénéficier lorsque vous mettez en place le legs ou dont votre succession pourra bénéficier après votre décès.

Certaines personnes prévoient des legs testamentaires sans affectation précise afin que le bénéficiaire puisse les utiliser pour répondre à des besoins prioritaires. D'autres personnes souhaitent que leur don soit utilisé à des fins particulières.

D'autres prévoient la création de fonds de dotation. Ce type de façon de faire permet de faire un legs testamentaire d'une durée perpétuelle. Au fil du temps, les revenus générés par un fonds de dotation dépassent largement la somme originalement léguée.

6. Le choix des personnes qui agiront en votre nom

Liquidateur/exécuteur*

Votre exécuteur/liquidateur est une personne que vous choisissez afin de veiller à ce que les directives inscrites dans votre testament soient respectées à la lettre. Votre exécuteur récupérera votre actif, réglera vos frais funéraires, taxes et dettes, vendra ce qu'il faut vendre, puis répartira le tout selon vos volontés. L'exécuteur n'est pas redevable aux bénéficiaires nommés dans votre testament. Il doit tenir des dossiers avec diligence et fournir à vos bénéficiaires un bilan final de vos comptes.

Il s'agit d'un travail important qui, selon la complexité de votre succession, peut nécessiter un temps considérable. Votre exécuteur devra traiter avec vos bénéficiaires et avec l'Agence du revenu du Canada, ainsi que les avocats/notaires, les comptables et autres conseillers professionnels. Ainsi, vous devez choisir une personne en qui vous avez confiance, de préférence une personne qui connaît votre vie, et lui demander de vous représenter.

Souvent, l'exécuteur est un époux, épouse, conjoint, conjointe ou autre membre de la famille. Certaines personnes choisissent une personne avec laquelle elles ont un lien d'amitié, ou confient le mandat à leur avocat/notaire, conseiller financier ou établissement financier. Il est prudent de choisir une personne qui, en principes, vivra plus longtemps que vous. Il est entièrement acceptable de nommer un bénéficiaire pour remplir cette tâche.

Certains choisissent de nommer plus d'une personne à la liquidation de votre succession. Les personnes nommées doivent consentir à cette entente et avoir la capacité de travailler conjointement. Il serait préférable de choisir des personnes qui vivent près de votre actif et dans une même région. Il est aussi avisé de nommer une autre personne qui assumera cette responsabilité en cas de circonstances imprévues.

Vous pouvez faciliter le travail de votre liquidateur en l'informant du contenu de votre testament, et en faisant une bonne tenue de dossiers contenant l'information sur vos actifs et vos données personnelles (en utilisant par exemple le présent Guide de préparation d'un testament). Enfin, révisez régulièrement votre choix de liquidateur et faites au besoin des mises à jour.

Votre notaire/avocat peut vous assister dans la prise de décisions concernant les points qui suivent.

Nomination d'un tuteur*

Si vous avez des enfants à votre charge, il est préférable de nommer une personne qui assumera le rôle de tuteur. Il n'est pas nécessaire que cette personne soit le liquidateur. Vous pouvez choisir un membre de votre famille ou une personne avec qui vous avez un lien d'amitié. Avant de prendre cette décision, vous devrez parler avec la ou les personne(s) désignée(s) afin d'obtenir son(leur) rétroaction et son(leur) consentement.

Lorsque vous désignez un tuteur, tenez compte des critères suivants :

- de la région géographique dans laquelle cette personne réside;
- de la possibilité que vos enfants doivent déménager;

- des croyances et des valeurs de cette personne;
- de ses compétences parentales et de sa capacité de prendre soin de vos enfants;
- de son âge;
- de la présence d'autres enfants dans la famille de cette personne;
- de sa situation financière.

Le choix d'un tuteur (et d'une deuxième personne advenant que votre premier choix ne puisse assumer cette responsabilité) peut s'avérer très difficile, mais cette démarche est des plus importantes. Si vous ne choisissez pas un tuteur ou une tutrice, la cour prendra la décision pour vous.

Il pourrait s'avérer nécessaire de choisir une personne qui gèrera l'argent de vos enfants jusqu'à ce que ceux-ci atteignent l'âge adulte. Pour ce faire, vous devrez établir un fonds en fidéicommiss et choisir un fiduciaire qui gèrera l'actif de ce fonds. Cette personne pourrait être (mais pas nécessairement) votre liquidateur ou le tuteur.

Choisissez une personne qui prendra des décisions avisées sur le plan financier et donnez-lui des directives précises. La mise des fonds en fidéicommiss peut être nécessaire si les personnes à votre charge nécessitent des soins. Tel est le cas aussi si vous voulez qu'une personne bénéficie des revenus de votre succession, mais qu'à son décès, le capital soit réparti selon vos volontés.

Il importe aussi de créer, pour chaque enfant, un document contenant des données sur son état de santé, les noms des médicaments qu'il prend, le nom de son médecin et des précisions concernant ses besoins spéciaux.

Procurations*

Les gens vivent de plus en plus longtemps et vous pourriez vous retrouver dans une situation où vous ne pourriez plus gérer vos affaires. Il est donc essentiel de nommer un mandataire qui pourra agir en votre nom si tel est le cas. Tout comme un testament, une procuration doit être rédigée sous les conseils d'un avocat/notaire.

Il existe deux types de procurations : celle portant sur vos biens et sur le volet financier de votre avoir; et celle portant sur vos affaires personnelles et votre santé.

Une procuration pour vos biens est souvent appelée une procuration *permanente* puisqu'elle entre en vigueur dès que vous éprouvez des difficultés à prendre des décisions d'ordre financier. Choisissez une personne qui pourra exercer ces responsabilités de façon avisée.

Une procuration portant sur votre bien-être (aussi appelée directives des soins médicaux) permet à la personne choisie de prendre à votre place des décisions concernant les soins médicaux et les soins de santé qui vous seront prodigués. Le processus est semblable à celui du testament de vie puisqu'il porte sur les traitements que vous souhaiteriez recevoir dans diverses situations.

**Veuillez vérifier si ceci est une option dans votre province ou sur votre territoire puisque les lois diffèrent selon la province ou le territoire que vous habitez.*

Diane Trollope est une diacre à la retraite et membre de la St. Andrew's United Church à Sudbury, en Ontario. Pour elle, l'intendance est une forme de gratitude. Elle a fait un legs à Mission & Service parce que les paroisses nécessitent des ressources pour accomplir leur mission. La succession de Diane comprend donc un don à l'Église dans son ensemble – un dernier don qui s'inscrit dans une vie empreinte de générosité.

Feuille de travail - Choisir les personnes qui agiront en votre nom

Exécuteur/Liquidateur

Nom de l'exécuteur/liquidateur _____

Coordonnées _____

Nom de l'exécuteur/liquidateur de rechange _____

Coordonnées _____

Tuteur(s) pour les enfants mineurs

Nom du tuteur _____

Coordonnées _____

Nom du tuteur _____

Coordonnées _____

Procuration pour les directives ayant trait aux soins de santé/à mes soins personnels

J'ai un mandataire pour mes directives en matière de soins de santé/soins personnels qui a accepté de respecter mes choix quant aux traitements médicaux et aux soins personnels, advenant que je ne sois plus capable de prendre de telles décisions ___ oui ___ non

Nom de la personne _____

Le document de la procuration est rangé à l'emplacement suivant :

Procuration pour les décisions ayant trait à mes biens et mes finances

J'ai un mandataire pour mes biens; cette personne peut agir en mon nom, advenant que je ne sois plus capable de gérer mes affaires financières. ___ oui ___ non

Nom de la personne _____

Le document de la procuration est rangé à l'emplacement suivant :

7. Vos conseillers professionnels

Votre testament est un document des plus importants; ainsi, il faut éviter tout manque de précision, confusion ou erreur. Faites votre testament avec l'aide et les conseils d'un avocat/notaire. Si vous n'avez pas d'avocat/notaire, demandez à une personne en qui vous avez confiance de vous en recommander un.

Il pourrait être avisé de consulter d'autres professionnels, comme votre comptable, un conseiller financier, ou un spécialiste en assurance afin de veiller à ce que vos volontés soient clairement exprimées et que celles-ci soient dans votre meilleur intérêt financier.

Feuille de travail – Vos conseillers professionnels

Avocat/notaire

Nom _____

Coordonnées _____

Conseiller financier

Nom _____

Coordonnées _____

Représentant d'assurance

Nom _____

Coordonnées _____

Comptable

Nom _____

Coordonnées _____

Autre

Nom _____

Coordonnées _____

8. Vos volontés concernant vos animaux de compagnie

Dans un esprit d'intendance envers toute la création de Dieu, exprimez vos volontés concernant vos animaux de compagnie, advenant qu'ils vous survivent. Essayez de déterminer à l'avance la personne qui en aura la garde et pourra les accueillir sous son toit, que ce soit un membre de votre famille ou une personne avec qui vous avez des liens d'amitié. Consignez vos volontés à ce propos dans votre testament afin que votre exécuteur/liquidateur puisse communiquer avec cette personne. S'il vous est impossible de trouver une telle personne, demandez à votre exécuteur de le faire pour vous.

FEUILLE DE TRAVAIL – Planifier pour vos animaux de compagnie

Nom de l'animal _____

Espèce _____ Date de naissance _____

Problèmes médicaux _____

Médicaments _____

Nom du vétérinaire _____

Coordonnées _____

Personne qui a accepté de prendre mon animal de compagnie _____

Coordonnées _____

Autres renseignements quant aux soins à prodiguer à mon animal de compagnie

9. La célébration de votre vie

Une célébration de la vie, un service commémoratif ou un service funèbre sont des éléments importants qui peuvent avoir un impact sur la famille et les proches endeuillés et influencer sur leur rétablissement. Pour les chrétiens, cette cérémonie est un rite religieux qui représente leur croyance en Dieu et l'importance de la foi. Décider soi-même de la façon dont notre vie sera célébrée peut être un geste de compassion des plus importants à l'égard de nos proches. Votre pasteur peut vous aider à planifier ce volet.

En faisant votre testament, incluez des directives claires concernant vos obsèques; puis, ajoutez vos directives et ajoutez-les en pièces jointes à votre testament. Considérez les points suivants :

- exposition ou non de votre dépouille;
- cercueil ouvert ou non;
- personne qui dirigera le service funèbre;
- lieu de la cérémonie : dans une église, à la maison funéraire ou dans un autre lieu;
- textes lus;
- musique;
- repas après le service funèbre;
- dons commémoratifs (le cas échéant, œuvres de bienfaisance bénéficiaires);
- crémation ou enterrement?

Tous les détails sont importants. Vous faciliterez la tâche des personnes qui vous survivront en précisant vos volontés. Celles-ci pourront alors mettre en place des obsèques qui seront vraiment à votre image.

La feuille de travail qui suit vous aidera à réfléchir sur ces points et sera d'une aide précieuse pour votre exécuteur, qui est investi par la loi d'un pouvoir décisionnel pour ce qui a trait à votre service funèbre. Remettez une copie du contenu de votre service funèbre à l'instance administrative de votre paroisse.

*Jésus lui dit... « Celui qui relève de la mort, c'est moi. La vie, c'est moi.
Celui qui croit en moi aura la vie, même s'il meurt. »
Jean 11, 25 (PDV 2017)*

Feuille de travail – Célébrer votre vie

Dispositions funéraires

Les membres de votre famille et vos proches chargés de mettre en œuvre les dispositions prévues

Nom _____ Téléphone _____

Nom _____ Téléphone _____

Dispositions déjà en place ___ oui ___ non. Si oui, joindre l'entente au testament

Dispositions déjà en place et entièrement payées ___ oui ___ non

Coordonnées de la maison funéraire _____

Aucune disposition prise à l'avance. Je préfère que des dispositions soient prises à mon décès auprès de _____

Coordonnées de la maison funéraire _____

Avis de décès déjà rédigé ___ oui ___ non

Si oui, dans quels journaux et sur quels sites Internet?

Avis de décès déjà rédigé ___ oui ___ non. Si oui, veuillez joindre une copie.

Les renseignements présentés dans l'avis pourraient comprendre les noms des membres de la famille, des autres proches, l'occupation professionnelle, les emplois antérieurs, les organismes dont vous avez été membre, les écoles où vous avez fait des études, les diplômes reçus, l'affiliation à une Église, etc.

Je préfère ___ enterrement ___ crémation _____. Je lègue mon corps à la recherche médicale

Enterrement

Mes directives quant au choix de cercueil et autres dépenses liées à mes obsèques

___ Je suis propriétaire d'un lot sis au Cimetière _____

dans la communauté de _____

Numéro d'identification du lot

Les vêtements que j'aimerais porter et les choses que j'aimerais que l'on place dans le cercueil (bijoux, lunettes, etc.) _____

Crémation

Je préfère que mon corps soit présent au service funèbre, avant la crémation ___ oui ___ non.

Je préfère que mes cendres, qui seront dans un contenant approprié, soient présentes au service funèbre ___ oui ___ non

Après le service funèbre, j'aimerais que mes cendres soient

Léguer mon corps

Si vous désirez faire don de vos organes ou de votre corps à la recherche médicale, assurez-vous que les personnes les plus proches de vous connaissent votre souhait.

Les ententes de dons sont ___ jointes ___ rangées à l'emplacement suivant :

Obsèques

Visites ___ oui ___ non ___ avant le service funèbre ___ durant la journée ___ en soirée

Je préfère ___ cercueil ouvert ___ cercueil fermé

Fleurs ___ oui ___ non ___ Fleurs de la famille seulement ___ Autres

Mes fleurs préférées _____

Je souhaite ___ un service funèbre (corps ou cendres présentes)

___ un service commémoratif ou une célébration de la vie (sans le corps ou les cendres)

___ un service funèbre au cimetière seulement

Je préfère que le service funèbre ait lieu ___ le matin ___ l'après-midi ___ en soirée ___ pas de préférence

Emplacement du service funèbre ___ paroisse (précisez)

___ Maison funéraire _____
___ Cimetière _____
___ Autre _____

Membre du clergé ou célébrant que vous souhaitez pour vos obsèques

Organisme(s) qui seront présents (fraternité, service, instance militaire)

J'aimerais qu'un feuillet ou bulletin soit préparé ___ oui ___ non

J'aimerais qu'on présente des photographies et autres souvenirs ___ oui ___ non

Si oui, veuillez préciser _____

Dons commémoratifs à l'Église et à toute autre œuvre de charité (veuillez préciser) _____

Passages des Écritures saintes, autres lectures, poèmes _____

Je souhaite qu'il y ait de la musique ___ oui ___ non

Si oui, choix de musique ou d'hymnes _____

Porteurs du cercueil (ou noms des personnes que vous souhaitez comme porteurs)

Autres renseignements

Votre testament : Questions et réponses

Quand devrais-je faire un testament?

Toute personne devrait avoir un testament. Le meilleur moment pour faire votre testament est maintenant. Vous devriez certainement faire un testament lorsque vous vous mariez, séparez, divorcez, à la naissance d'un enfant, lorsqu'un membre de votre famille décède ou que survient un changement important en ce qui a trait à vos biens.

Dois-je recourir à un avocat/notaire?

Oui. Il n'est pas avisé de rédiger vous-même votre testament ou d'utiliser les formulaires disponibles en magasin. Un avocat/notaire connaît les lois régissant les impôts, les règlements provinciaux, les responsabilités quant aux enfants mineurs et tout autre détail. Il vous aidera à éviter des erreurs qui pourraient occasionner des inquiétudes et des frais à vos proches.

Pendant combien de temps mon testament est-il valide?

Votre testament demeure valide tant et aussi longtemps que vous ne le modifiez pas. Dans certaines provinces, le mariage annule tout testament en vigueur et vous force à en rédiger un autre.

À quelle fréquence devrais-je réviser mon testament?

Votre testament devrait être modifié selon les changements dans votre vie. Certaines sources suggèrent de réviser votre testament tous les trois à cinq ans. Il est essentiel de faire cette démarche s'il advenait d'importants changements dans votre vie. Ne faites jamais des changements écrits dans votre testament sans une consultation professionnelle. Aucune personne autre que vous ne peut modifier votre testament.

Qu'est-ce qu'il adviendra si je ne fais pas de testament?

En tout premier lieu, la cour nommera un administrateur. Une compagnie d'assurance pourrait devoir cautionner la personne nommée ou fournir deux répondants personnels qui seraient crédibles auprès de la cour.

Votre actif sera alors réparti selon les lois provinciales. Par conséquent, il se pourrait qu'il soit remis à des bénéficiaires qui ne seront pas de votre choix.

S'il y a des mineurs parmi vos proches, leur part pourrait être remise à la cour ou à un tiers, qui administrera le tout jusqu'à la majorité desdits mineurs. Ce processus peut s'avérer fastidieux et pénible.

Enfin, si vous n'avez pas de testament lors de votre décès et que vous n'avez pas de famille connue, votre succession sera remise entre les mains de la Couronne.

Conclusion

Au cours de notre vie, nous travaillons fort, et ce faisant, nous générons de la richesse. Considérant le fait qu'un jour, nous devons donner tout ce que nous possédons, comment pouvons-nous vivre une vie axée sur la bonne intendance?

Notre capacité de créer de la richesse est un cadeau de Dieu. Nos biens nous permettent de prendre soin de nos familles et de nous-mêmes. Ils nous permettent d'éduquer nos enfants et de voir à leurs besoins. Ils assurent notre confort et notre sécurité.

Lorsque vous faites votre testament, vous pourriez choisir de faire un don immédiat à l'Église, surtout si vous bénéficiez d'un surplus d'argent, comme par exemple lorsque vous recevez un héritage, optez de vivre dans un plus petit espace, vendez une entreprise ou une propriété. De plus, vous pourriez avoir des investissements dont vous n'avez plus besoin, comme une assurance-vie. Le don que vous faites maintenant peut faire, de votre vivant, une grande différence pour l'Église; ainsi, vous éprouverez un sentiment de satisfaction en constatant l'impact découlant de votre don.

Le personnel du bureau du Conseil général de l'Église Unie du Canada serait ravi de travailler avec vous, en toute confidentialité, afin de vous expliquer les diverses options qui s'offrent à vous et vous permettre de choisir celle qui vous convient le plus à cette étape-ci de votre vie. Composez le 1 800-268-3781 ou le 416-231-5931, ou envoyez un courriel à legacy@united-church.ca.

En tant que bons intendants, nous utilisons notre richesse pour poursuivre le travail de Dieu par l'intermédiaire de la mission de notre église. C'est pourquoi nous sommes appelés à donner généreusement au fur et à mesure que nos actifs augmentent. Ainsi, nous démontrons notre gratitude envers Dieu pour la vie, l'amour et la joie qu'il nous a donnés.

Remercions Dieu pour ses bienfaits extraordinaires!

2 Corinthiens 9, 15 (PDV)

Termes et définitions

Frais administratifs	Les dépenses engagées dans le cadre du règlement d'une succession, le paiement des dettes et la répartition des biens.
Administrateur	Personne nommée par la cour pour effectuer le même travail qu'un exécuteur/liquidateur (s'il n'y a pas de testament ou si l'exécuteur/liquidateur nommé dans le testament ne peut pas ou ne veut pas assumer ces fonctions.
Bénéficiaire	Une personne qui reçoit un gain ou un don par l'intermédiaire d'un testament, d'une police d'assurance, d'un RÉER, ou d'une fiducie.
Legs	Un don de biens personnels remis par l'intermédiaire de son testament; aussi appelé un don planifié.
Codicille	Un instrument juridique élaboré à titre d'ajout ou de modification d'un testament existant.
Succession	Les biens immobiliers et personnels que possède une personne au moment de son décès et qui peuvent être répartis selon le testament de cette personne.
Exécuteur/liquidateur	La personne nommée dans le testament qui sera responsable de payer les dettes du testateur et de répartir les biens selon les directives énoncées dans le testament, sous la supervision de la cour.
Fiduciaire	Une personne ou une instance qui est légalement responsable de la gestion, des investissements et de la répartition des fonds (p. ex. un exécuteur).
Tuteur	Une personne nommée dans le testament pour prendre la garde et la tutelle des enfants à votre charge; cette responsabilité prend fin lorsque les enfants atteignent l'âge de la majorité.
Holographe	Un testament écrit à la main qui peut être considéré comme valide ou non dans certaines juridictions.
Intestat	Qui n'a pas fait de testament; qui est mort sans testament.
Succession ab intestat	La loi selon laquelle les biens d'une personne qui décède sans testament sont remis aux héritiers de celle-ci.

Legs	La disposition des biens selon un testament; aussi appelé legs testamentaire.
Notaire	Un agent public investi par la loi du pouvoir de certifier des documents importants, comme ceux qui ont trait aux biens, dons et procurations.
Biens personnels	Tous les biens autres que les biens immobiliers, comme les actions, assurances et bijoux.
Homologation	Le procédé légal permettant d'établir la validité d'un testament et de régler une succession.
Frais d'homologation	Les frais imposés par une province selon la valeur globale des biens d'un testateur décédé.
Biens	Tous les biens et droits que la personne possédait.
Biens immobiliers	Tout terrain ou ce qui fait partie d'un terrain, comme une maison.
Reliquat	Tout ce qui fait partie des biens et qui demeure une fois que les dettes et les frais administratifs ont été versés et que tous les legs de propriétés déterminées ou en argent ont été répartis.
Testateur	Qui a laissé un testament.
Testataire	La personne qui a fait un testament.
Fiduciaire biens.	Une personne qui, selon la loi, a l'obligation d'administrer des biens.
Testament	Un document légal fait selon des normes juridiques rigoureuses et selon lequel une personne dicte ses volontés concernant la répartition de ses biens à la suite de son décès.

Formulaire de renseignements concernant les legs testamentaires

Si vous avez décidé d'inclure l'Église Unie dans votre testament, merci de nous en aviser. Tout legs ou autre don planifié, petit ou grand, a un impact sur l'avenir de notre Église, que ce soit à l'échelle locale ou au-delà. Soyez assuré que les renseignements que vous nous communiquerez au moyen du présent formulaire demeureront confidentiels et que cette information nous permettra de vous aider dans votre démarche.

Nous vous remercions pour ce futur legs

Veillez remplir le formulaire ci-après. Si vous ne souhaitez pas donner certains renseignements, passez au point suivant.

J'ai/Nous avons inclus l'Église Unie dans mon/notre testament

Mon/Notre don futur devra aider : la paroisse _____
 Mission & Service _____
 La Fondation de l'Église Unie du Canada _____
 La revue *The United Church Observer* _____
 La revue *Aujourd'hui Credo* _____
 Autre _____

J'ai/Nous avons l'intention d'inclure l'Église Unie dans mon/notre testament

J'aimerais/Nous aimerions recevoir de plus amples renseignements.

Vous pouvez me/nous joindre à :

Nom _____

Adresse _____

Ville/Municipalité _____ Province _____

Code postal _____ Téléphone _____

Courriel _____

Veillez nous retourner ce formulaire par la poste en utilisant l'enveloppe-réponse incluse dans le présent *Guide de préparation d'un testament*. Vous pouvez également le numériser et nous l'envoyer par courriel à planned@united-church.ca ou par télécopieur au 416-231-3103, à l'attention du service des dons planifiés.

« Remerciez avec joie Dieu le Père : il vous a rendu capable d'avoir part
aux biens qu'il réserve dans le royaume de lumière à ceux qui lui
appartiennent. »

Colossiens 1, 12 (PDV 2017)